

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 07 DECEMBRE 2023**

oOo

**ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS  
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L' ESPACE SANTE JEUNES POUR L' ANNEE 2024**

oOo

**RAPPORT**

Le Conseil Départemental des Hauts-de-Seine soutient depuis 2011 la ville d'Antony pour la mise en œuvre de son activité de promotion et de prévention de la santé en faveur des jeunes.

L'Espace Santé Jeunes vise à répondre aux problématiques que rencontrent les jeunes de 12 à 25 ans autour de l'hygiène de vie, du bien-être et de la santé mentale, de l'accès aux soins et de la prévention santé (violence, contraception, addictions, ..).

Le programme pour l'année 2024 s'appuie sur le renforcement d'actions précédemment mises en place et le développement de nouvelles actions notamment dans la prise en charge globale du jeune. Il s'articule autour d'un axe « développement d'actions leviers » en direction des jeunes et de leurs parents pour favoriser le développement personnel du jeune public :

**1. Théâtre**

L'atelier théâtre vise à travailler avec des jeunes âgés de 12 à 17 ans sur des problématiques liées à l'accès aux soins, aux conduites à risques (consommation de tabac, d'alcool et/ou de stupéfiants, sexualité) et aux problèmes d'hygiène. Il contribue également au développement personnel et à l'élargissement de l'horizon culturel par la découverte d'une activité qu'ils n'ont pas l'habitude de pratiquer.

Il est aussi l'occasion d'évaluer comment ces jeunes se positionnent vis-à-vis du discours des institutions et des informations transmises par les médias. Il permet de travailler avec eux sur la construction de leur libre arbitre. Beaucoup sont encore influencés par toutes les fake news ou rumeurs véhiculées via les réseaux sociaux.

## **2. Séjours de rupture**

Des séjours de rupture, proposés à des jeunes sélectionnés lors d'une concertation avec les membres de la communauté éducative (Principaux et CPE de Collège, Proviseurs de Lycées, Assistantes sociales de l'Education Nationale), le Programme de Réussite Educative, la Protection Judiciaire de la Jeunesse, l'Aide Sociale à l'Enfance, la Mission Locale, le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse et les associations de professionnels du quartier.

Ils sont axés sur l'alimentation et le sport et permettent un éloignement temporaire d'un milieu pathogène ainsi qu'une valorisation des capacités individuelles.

## **3. Temps dédiés**

Des temps privilégiés, dédiés et identifiés pour garantir, l'accueil, l'écoute, la prévention et l'orientation des jeunes avec l'appui du réseau de proximité.

Le coût total de ces actions s'élève à 48 008 €, hors charges indirectes. Le montant de la subvention départementale sollicitée est de **25 190 €**.

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le programme d'actions pour l'année 2024 qui sera soumis à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Départemental des Hauts-de-Seine.

REPUBLIQUE FRANCAISE



DEPARTEMENT DES HAUTS-DE-SEINE

ARRONDISSEMENT D'ANTONY

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
**SEANCE DU 07 DECEMBRE 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le 07 Décembre à vingt heures,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la Ville d'ANTONY, dûment convoqué le 1<sup>er</sup> Décembre 2023 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. SENANT.

Le nombre des membres composant le conseil est de 49, dont 49 sont en exercice et 41 présents à cette séance.

**PRESENTS** : M. SENANT, Mme PRECETTI, M. MEDAN, Mme ROLLAND, M. COLIN, Mme SANSY, M. HUBERT, Mme SCHLIENGER, Mme VERET, M. LEGRAND, M. NEHME, Mme GENEST, M. AIT-OUARAZ, M. ARJONA, Mme LEON, M. REYNIER, Mme LEMMET, M. VOULDOUKIS, M. DI PALMA, M. KALONJI, Mme FAURET, M. PEGORIER, Mme ZAMBARDJOUDI, M. BEN ABDALLAH, Mme BERTHIER, Mme PHAM-PINGAL, Mme AUBERT, M. FOYER, M. PASSERON, Mme GALLI, Mme EL MEZOUED, Mme HUARD, M. PARISIS, M. MAUGER, M. MONGARDIEN, Mme CHABOT, M. HOBEIKA, Mme GODEFROY, M. EDOUARD, M. CHARRIEAU, M. DECROP.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice du Conseil Municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Conseillers excusés ayant donné pouvoir :**

|               |                 |                  |              |
|---------------|-----------------|------------------|--------------|
| Mme ENAME     | à M. PASSERON   | M. GOULETTE      | à Mme AUBERT |
| M. BENSABAT   | à M. REYNIER    | Mme RAFIK        | à M. SENANT  |
| M. COURDESSES | à Mme GODEFROY  | Mme REMY-LARGEAU | à M. MAUGER  |
| Mme DESBOIS   | à M. MONGARDIEN | Mme SALL         | à M. HOBEIKA |

Mme GODEFROY est désignée comme secrétaire.

**La présente délibération a été adoptée par :**

49 voix POUR  
voix CONTRE  
voix ABSTENTION  
N'AYANT PAS PRIS PART AU VOTE

**OBJET : ADOPTION DU PROGRAMME D' ACTIONS RELATIF AUX SUBVENTIONS  
DEPARTEMENTALES AU TITRE DE L'ESPACE SANTE JEUNES POUR L'ANNEE  
2024**

Le CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi 2014-173 du 21 février 2014 sur la programmation pour la ville et la  
cohésion sociale,

CONSIDERANT la proposition de partenariat présentée par le Conseil  
Départemental des Hauts-de-Seine dans le cadre du Pôle Solidarités,

Après en avoir délibéré ;

ARTICLE 1<sup>er</sup> – Adopte le programme d'actions relatif aux subventions  
départementales pour la prévention et la promotion de la santé des jeunes pour l'année  
2024, soit :

\* 25 190 euros pour l'Espace Santé Jeunes de la Ville d'Antony,

ARTICLE 2 – Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de  
financement et le contrat d'objectifs qui seront établis par le Conseil Départemental des  
Hauts-de-Seine.

ARTICLE 3 - Les recettes correspondantes, soit 25 190 €, seront inscrites au  
budget concerné au compte 74 73 – rubrique fonctionnelle 523 – UAC : ESJ.



Pour extrait conforme  
Le Maire

Suivent les signatures

.....